civils venant de Brest sont déjà arrivés. Il reste 42 inventaires à opérer. Les opérations commenceront probablement par la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon où des incidents très graves sont à redouter.

Un bataillon d'infanterie coloniale se trouve déjà dans la commune. Le sous-préfet, les commissaires, les agents du fisc et les gendarmes attendent les ordres.

### DANS L'HERAULT

De notre correspondant :

A Pignan, de graves désordres se sont produits.

Les catholiques grimpés sur le toit de l'église font pleuvoir à l'intérieur une pluie de soufre enflammé.

L'émotion est à son comble.

Les pompes viennent de partir de Montpellier pour Pignan, où les représentants du fisc et les autorités sont tenus en échec.

Dès leur arrivée à Pignan, les pompiers de Montpellier ont mis leurs pompes en batterie et inondé l'église.

Ils ont essayé ensuite de pénétrer, mais ont dû se retirer en emportant l'un d'eux évanoui, à moitié asphyxié par la fumée et les émanations de soufre.

Enfin, après une longue attente, le receveur de l'enregistrement et les autorités ont pu pénétrer dans l'église, au milieu d'une épaisse fumée, et opérer tant bien que mal l'inventaire.

Puis ils se sont retirés au milieu des plus violentes manifestations.

Des arrestations ont été opérées et maintenues. On s'attend à des troubles des plus graves.

A Saint-Bauzille-de-Putois, l'inventaire a été énergiquement repoussé.

L'enthousiasme est magnifique.

On a inutilement essayé de parlementer.

On attend des renforts de gendarmerie.

La voix des catholiques est vibrante.

Les inventaires ont lieu sans incidents notables à Cournonterral, Brissac, Lieuran-les-Béziers, Boujan, Saint-Pons-de-Mauchiens.

### DANS L'EURE

De notre correspondant

L'inventaire a eu lieu aujourd'hui mardi, à Menneval, à 6 heures du matin, en présence de M. Hyérard, préfet de l'Eure, du secrétaire général de la préfecture, de M. Célos, secrétaire du sous-préfet de Bernay, du commandant de gendarmerie et de 40 gendarmes de l'arrondissement.

Trois compagnies du 24e de ligne avaient été mobilisées, barrant les routes avoisinantes.

L'inventaire ayant été tenu secret, vu l'heure matinale, peu d'habitants étaient présents.

Seul M. Maroques, adjoint au maire, président du Conseil de Fabrique, que le préfet avait requis « au nom de la loi », assistait à l'opération.

Sur son refus de livrer les clés de l'église, le préfet donna l'ordre de défoncer la porte de côté.

Les soldats attaquèrent avec des pinces et des haches.

Après 49 coups de masse, la porte céda.

M. Paparie, receveur de l'enregistrement, procéda à l'inventaire.

A 8 heures, tout était terminé.

La commune de Menneval compte 170 électeurs.

On avait mobilisé plus de 300 hommes.

Les soldats et officiers avaient l'air honteux de cette besogne.

### DANS LE MORBIHAN

De notre correspondant :

Les inventaires reprennent en Bretagne sur toute la ligne.

Dans la soirée d'hier, un train spécial desservant des chasseurs à cheval de Pontivy, a été dirigé sur Quimper.

Cette nuit, à 2 heures et à 7 heures ce matin, deux trains de cuirassiers venant de Chartres ont passé en gare, se dirigeant, le premier sur Concarneau, le second sur Douarnenez.

### DANS LA LOIRE-INFERIEURE

Nantes, le 19 novembre.

De notre correspondant :

Durant toute la soirée, des trains spéciaux sont passés en gare de Nantes-Orléans, acheminant des troupes sur divers points de la Bretagne. Ce mouvement continuera une grande partie de la nuit.

Le 65e de ligne et le 3e dragons, qui tiennent garnison à Nantes, partiront cette nuit pour des destinations qu'on se refuse à faire connaître. On sait seulement que le 3e dragons s'embarquera à la gare de l'Etat et le 65e de ligne à la gare d'Orléans.

La portion du 11e escadron du train des équipages, qui tient aussi garnison à Nantes, partira ce soir à Saint-Nazaire, où elle retrouvera une compagnie du 64e de ligne, partie ce matin d'Ancenis, et où la rejoindront trois escadrons de cuirassiers venant de Tours, et qui passeront à Nantes cette nuit, en deux trains, à 1 heure et à 2 heures.

Par ailleurs, Nantes qui a déjà reçu ce soir trois compagnies du 64e de ligne venant d'Ancenis et trois escadrons du 3e chasseurs venant de Pontivy, recevra cette nuit trois escadrons du 25e dragons, en garnison à Angers; ainsi que des hommes du génie.

Le tout sans compter les gendarmes prélevés sur toutes les brigades du département et qui ont été parqués à la caserne de passage.

Rien qu'au parc à fourrages, si nous en croyons des renseignements puisés à bonne source, on a préparé des écuries pour 700 chevaux!

On peut inférer de ce déploiement de forces que le gouvernement essayera d'opérer à Nantes dans toutes les églises à la fois.

### DANS LA MANCHE

Cherbourg, le 20 novembre.

De notre correspondant :

Ce matin, à la pointe du jour, l'inventaire a été fait, sous la protection de la maréchaussée, à Tourlaville. Le curé a refusé de prêter son concours. Les cambrioleurs officiels sont arrivés à Urville-Hague pendant que l'abbé Feuardent disait sa messe. Ils avaient auparavant tenté inutilement à trois reprises différentes d'entrer dans cette église. L'abbé Feuardent a fait entendre une très belle protestation contre l'acte criminel qui allait s'accomplir.

Des inventaires sont imminents dans le reste du département. Des soldats de l'infanterie de ligne se sont embarqués hier pour Lison et Carentan avec des crocheteurs munis de leur attirail de cambrioleurs. On leur indiquera ensuite leur destination.

L'inventaire a eu lieu par surprise, à Cliteurps, arrondissement de Cherbourg.

### DANS LE GARD

A Nîmes, une colonne volante a été formée avec le concours de deux compagnies du 58e appelées d'Avignon, une compagnie venue d'Uzès et un détachement du génie, emprunté au régiment en garnison à Montpellier, et des gendarmes. Tous ces soldats ont leur équipement de campagne et des cartouches. On s'attend à les voir incessamment dirigés, par groupes, sur les divers points où des inventaires sont à faire : il en reste 60.

### DANS LE TARN

De notre correspondant :

De nombreuses brigades de gendarmerie de l'Aude et du Tarn ont été dirigées sur Le Castrais pour assister à l'opération des inventaires.

Elles sont appuyées par 6 compagnies du 143e d'Albi, commandées par le colonel.

Dans certaines communes de la Montagne Noire, les églises sont gardées par les catholiques.

L'émotion est grande

### DANS LA HAUTE-SAVOIE

Ce matin, à 8 heures, trois agents du gouvernement sont arrivés avec deux brigades de gendarmerie et une compagnie d'infanterie de la garnison de Thonon pour procéder à l'inventaire des biens de l'église de Saint-Gingolph.

L'opération a commencé aussitôt. La population surprise laisse faire. Les chasseurs alpins d'Annecy et des gendarmes, arrivés à l'improviste par un train spécial, ont barré toutes les routes conduisant à Saint-Gingolph.

La frontière est gardée de sorte que la population suisse ne peut pas passer sur la partie française du territoire Saint-Gingolph. Les personnes qui veulent prendre le train sont obligées de se faire accompagner par des soldats.

Les opérations de l'inventaire ont été terminées à 9 h. 30; étaient présents à l'opération : le préfet d'Annecy, le sous-préfet de Thonon, le président du tribunal de Thonon et un agent du ministère; une partie des troupes a été ensuite dirigée sur Novel, village dans la montagne où on a procédé également à l'inventaire. *(Havas.)*

### DANS LES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Le commissaire spécial, de nombreux gendarmes, deux compagnies du 100e de ligne et une compagnie du 24e colonial sont arrivés à Villelongue-de-la-Salanque. La porte de l'église était fermée intérieurement avec des madriers et des poutres.

Après une heure de travail, on est parvenu à ouvrir les portes, mais les fidèles qui étaient enfermés depuis deux jours dans l'église ont allumé du soufre, provoquant une fumée suffocante. Les soldats ont jeté de la terre sur le soufre.

A Saint-Hippolyte où un bataillon du 12e de ligne avait été envoyé, les opérations d'inventaires ont eu lieu sans incidents graves. *(Havas.)*

### DANS LES BOUCHES-DU-RHONE

Marseille, le 20 novembre.

Ce matin, à 6 heures, des agents de l'enregistrement, accompagnés de commissaires de police, ont procédé à l'inventaire des biens des églises suivantes : Saint-Vincent-de-Paul, Notre-Dame du Mont, la Visitation, Saint-Henri.

Il a été également procédé à l'inventaire des biens de la cathédrale, du chapitre de la cathédrale, et de la mense épiscopale.

Des mesures très sérieuses avaient été prises pour que les agents de l'enregistrement pussent accomplir leur mission.

A 8 heures, tous les inventaires étaient terminés.

### DANS LA HAUTE-LOIRE

Un détachement de gendarmerie, sous les ordres d'un capitaine, est parti ce matin de Moulins pour Le Puy, à l'occasion des inventaires. *(Havas.)*

500 soldats sont partis de Saint-Etienne avec des cartouches à balles pour les inventaires de la Haute-Loire.

### DANS LE PAS-DE-CALAIS

L'inventaire a eu lieu ce matin à 6 heures à l'église du Courgain, la seule qui restait à inventorier à Calais. Le curé, qui ne s'attendait à rien, a été surpris en train de s'habiller pour dire la messe.

Le sous-préfet et le capitaine de gendarmerie, venus exprès de Boulogne, n'ont pas eu à intervenir.

Il n'y a eu aucun incident. *(Havas.)*

### DANS LE NORD

On procède aujourd'hui aux opérations d'inventaire dans les communes de Grand-Fort-Philippe, de Petit-Fort-Philippe, Wormhoudt, Winnezeele, Socx, Steene, Rexpoëde et Oost-Cappel.

A Petit-Fort-Philippe, quelques incidents se sont produits.

*(Havas)*

### DANS LE JURA

Un train spécial portant 6 officiers, 200 hommes de troupe, 75 gendarmes et 3 commissaires, sous la direction de M. Maestracci, sous-préfet, est parti de Poligny, à destination du canton de Nozeroy où sept inventaires restent à faire. *(Havas.)*

### EN SEINE-ET-MARNE

De notre correspondant :

A Armentières (Seine-et-Marne), l'inventaire de l'église Notre-Dame se fait par le commissaire de police Vidal et le percepteur Augias, appuyés de chasseurs à pied et à cheval, de gendarmes et de police.

Les rues sont barrées.

Une foule immense et sympathique chante *Nous voulons Dieu* et résiste avec force.

Les portes sont enfoncées par quatre soldats du 3e génie, qui emploient une demi-heure de travail acharné à cette triste besogne.

Une protestation énergique du curé et du président du Conseil de Fabrique est accompagnée de commentaires de l'hypocrite discours de M. Briand.

### DANS LA SEINE-ET-OISE

De notre correspondant :

Ce matin, le quartier Saint-Louis, à Versailles, a été réveillé à 6 heures par le tocsin : c'était l'inventaire qui allait avoir lieu.

Arrive le fonctionnaire de l'enregistrement accompagné du procureur de la République et du commissaire central, bientôt suivis du préfet. Ils entendent une belle protestation de M. l'abbé Jomard, curé de la cathédrale, et après les trois sommations, on fait venir quelques soldats pour crocheter la porte.

Celle-ci tombe bientôt et les inventorieurs se trouvent en face de Mgr Gibier, en habit de chœur, entouré de ses deux secrétaires, qui, très ému, proteste énergiquement contre cette atteinte à la liberté et cette violation de la propriété personnelle.

L'inventaire s'est poursuivi rapidement et sans incident notable.

A la même heure s'accomplissait l'inventaire de l'église Notre-Dame. Il s'est terminé à 9 h. 1/2. On avait dû faire venir de Paris un serrurier, qui a été consciencieusement hué.

Les inventaires ont été faits ce matin sans incident à Garches, Croissy-sur-Seine et Carrières-sous-Poissy.

---

## Une leçon opportune à MM. les liquidateurs

M. Guyot-Dessaigne, garde des sceaux, vient d'adresser aux procureurs généraux la circulaire suivante :

Il m'a été signalé que les liquidateurs des biens des Congrégations laissaient parfois écouler un laps de temps assez long entre la clôture de leurs opérations et la procédure d'homologation de leurs comptes.

Je ne saurais admettre une telle manière de procéder et je vous prie de vouloir bien rappeler aux liquidateurs nommés par les tribunaux de votre ressort les termes de l'article 13 du décret du 16 août 1901.

Cet article est ainsi conçu :

« Lorsque toutes les opérations de la liquidation sont terminées, le liquidateur adresse au ministre de l'Intérieur et au ministre des Finances la copie de ses comptes et l'extrait du jugement qui les homologue.

L'obligation imposée au liquidateur par ce texte de transmettre aux ministres intéressés ses comptes et un extrait du jugement qui les homologue lorsque les opérations sont terminées, implique nécessairement que l'homologation doit être poursuivie sans délai aussitôt après la clôture de la liquidation.

Je vous prie de vouloir bien tenir la main à ce que cette disposition soit strictement exécutée à l'avenir, et m'accuser réception de la présente circulaire.

Le garde des sceaux, ministre de la Justice,
Signé : E. Guyot-Dessaigne.

Et voilà le compte que MM. les liquidateurs tiennent des lois!

# Chambre des Députés

## Séance du mardi 20 novembre

Séance à 2 heures : M. Brisson préside.

### Le repos hebdomadaire

**M. Georges Berry** dépose, en réclamant l'urgence, une proposition ayant pour but d'apporter des modifications partielles à la loi du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire. En voici le texte :

L'article 2 de la loi du 13 juillet 1906, relative au repos hebdomadaire, est complété par l'addition du paragraphe suivant :

« Toutes les fois qu'il y aura entente entre patrons et employés ou ouvriers, les établissements commerciaux et industriels jouiront du droit de dérogation prévu à l'article 2. »

L'article 8 de la même loi est complété par l'addition du paragraphe suivant :

« Exceptionnellement dans les commerces de l'alimentation, le repos pourra être fractionné et groupé.

» Cependant, il devra être accordé aux employés au moins une demi-journée de repos par semaine, le dimanche ou le lundi, dans les établissements qui consentiront le repos collectif à leur personnel.

» Dans ceux qui n'auront qu'un employé ou qui donneront le repos par roulement, il devra être accordé au moins soit une demi-journée chaque semaine, soit une journée pour deux semaines. Les autres jours de repos dus par les patrons à leurs employés, afin de parfaire le chiffre de 52 jours, seront groupés suivant accord entre les intéressés.

» Toutefois, dans les boulangeries, le repos de 52 jours pourra être divisé par mois ou par saison, à la volonté des contractants. »

**M. Georges Berry.** — Aux termes de la déclaration du ministre même du Commerce, M. Doumergue, l'application de la loi du 13 juillet 1906 ne pourra être effective qu'après la promulgation des règlements d'administration publique qu'elle prévoit.

Or, un seul de ces règlements a paru. Il en reste trois à élaborer, et on ne sait pas encore quelles catégories d'établissements peuvent bénéficier des dérogations dont elle parle. (Bruit à l'extrême-gauche.)

Or, un grand nombre de Syndicats de la Bourse même du travail demandent les remaniements que nous proposons nous-mêmes.

De son côté, le Conseil municipal de Paris a voté un ordre du jour en faveur de la latitude à laisser aux patrons de s'entendre avec leur personnel sur le choix du jour de repos.

Un des doyens de cette assemblée, M. Opportun, un radical bon teint, a soutenu cette demande dans l'intérêt du petit commerce et du personnel qu'il emploie.

Le Conseil général du Var s'est prononcé dans le même sens.

La gauche radicale socialiste du Sénat a quelques remords de la loi qu'elle a votée, et a dernièrement voté une motion réclamant des remaniements de nature à sauvegarder les intérêts compromis, en soustrayant les travailleurs de toute catégorie à l'arbitraire administratif. (Très bien ! sur divers bancs.)

Imposer aux petits commerçants indistinctement la fermeture du dimanche, c'est aggraver une situation déjà très pénible, et les exposer à se voir supplanter par des roulottiers, des colporteurs, des marchands ambulants.

Il est vrai que le ministre du Commerce, après avoir invité les préfets à être très rigoureux sur la concession des dérogations à la loi, a fait exception pour son département. (Exclamations en sens divers.)

**M. Doumergue**, ministre du Commerce. — C'est tout le contraire. J'ai dit devant mes électeurs que la loi devait être appliquée, et qu'il ne fallait aucune dérogation. (Appl. à l'extrême-gauche.)

**M. Puech.** — Avez-vous songé que vous violiez la loi qui, elle, prévoit des dérogations? (Rires.)

**M. Georges Berry.** — Dans le commerce de l'alimentation, il est impossible d'appliquer strictement la loi; c'est l'entente entre les intéressés, patrons et ouvriers, qui seule peut donner un résultat satisfaisant.

Ce sont les ouvriers boulangers qui protestent le plus vivement contre le repos collectif forcé.

Hier même j'ai reçu une lettre du juge de paix de Lille qui a à juger 160 contraventions dressées à l'occasion des conflits soulevés dans cette partie de la population, et qui ne sait pas comment s'en tirer. (Exclamations.)

*A l'extrême gauche.* — Il vous consultait?

**M. Georges Berry.** — Oui, il me demandait mon avis, en déclarant qu'il ne comprend rien à la loi.

Je connais même des députés qui sont maires de grandes villes, et qui se sont entendus avec leurs préfets pour que la loi reste lettre morte (Rires), notamment à Angoulême.

**M. Mulac.** — Je proteste absolument.

**M. G. Berry.** — Arrangez-vous avec vos électeurs! (Appl. et rires.)

Nous avons commis une erreur le 10 juillet 1906, ne la renouvelons pas aujourd'hui en refusant une modification que réclament le commerce et l'industrie si lourdement chargés.

Ne leur refusons pas la très légitime satisfaction qu'ils ont le droit d'attendre de notre sympathie. (Très bien! sur divers bancs.)

**M. Viviani**, ministre du Travail. — Je m'étonne de voir un ancien conseiller municipal de Paris, au moment où le Conseil municipal, dont l'avis est obligatoire en matière de dérogation à la loi dont il s'agit, discute cette question, demander au gouvernement une déclaration qui, quelle qu'elle soit, serait fatalement interprétée dans un sens ou dans l'autre.

Je me refuse à toute déclaration à cet égard.

Mais, étant donné que le vote de l'urgence, sans avancer la solution même, constituerait une sorte d'avis favorable à la proposition de M. Berry, je m'y oppose absolument.

En outre, quant au fond même de cette proposition, je la repousse au nom du gouvernement, qui n'acceptera aucune modification à la loi actuelle, quelle que soit cette modification et de quelque côté qu'elle soit apportée. (Appl. à l'extrême-gauche.)

Toute attitude différente serait aujourd'hui, alors que le principe même de la loi n'est pas encore admis définitivement, considérée comme une capitulation sur ce principe.

Je demande à la Chambre, au nom de la paix publique, de repousser l'urgence et de renvoyer la proposition à la Commission du travail. (Appl. aux mêmes bancs.)

**M. Brisson.** — La Chambre pourrait se prononcer immédiatement sur ce renvoi. (Mouvements divers.)

**M. Zévaès**, au nom de ses amis, déclare suivre le sentiment du ministre.

**M. Paul Beauregard**, au nom du règlement, revendique le droit de répondre au ministre.

**M. Brisson.** — Si la Chambre ne se prononce pas immédiatement sur le renvoi à la Commission, je dois appeler, selon leur ordre d'inscription, les 16 orateurs (Exclamations) qui ont demandé la parole; elle serait à M. Zévaès. (Bruit.)

**M. Tronin.** — Alors nous voterons l'urgence. (Protestations en sens divers. **M. Maujan** échange de vives observations avec les interrupteurs, le président a beaucoup de peine à ramener un peu de calme.)

**M. Zévaès** fait l'historique de la loi, dont il fait l'éloge, et demande à la Chambre d'en maintenir rigoureusement toutes les dispositions qui, selon lui, se concilient parfaitement avec le respect de tous les intérêts.

De dérogation en dérogation, d'exception en exception, d'abandon en abandon, on irait en réalité à la suppression de la loi, dont le but effectif a été l'institution d'un repos collectif pour tous les travailleurs.

Du reste, ils ne sont pas les seuls à s'opposer à la modification de la loi, certains patrons observent la même attitude.

**M. Lerolle.** — Et demandent le maintien de la loi! (Mouvements divers.)

**M. Zévaès.** — La loi a été faite pour la protection des travailleurs, nous combattrons toute proposition de nature à en atténuer les heureux effets; nous demandons au gouvernement de l'appliquer intégralement et sans défaillance, et à la Chambre de repousser l'urgence demandée par M. Berry. (Appl. à l'extrême-gauche.)

**M. Maujan.** — La loi n'a pas encore fait ses preuves, elle en est à un premier essai, c'est pourquoi nous demandons son maintien.

Mais, tandis que nos amis d'extrême-gauche repoussent en bloc toute modification, toute dérogation (*Voix diverses : Oui! oui!*), nous entendons, nous, appliquer la loi dans son esprit, et demander que les dérogations visées par la loi elle-même soient étudiées dans les termes mêmes de la loi.

C'est pourquoi nous demandons le renvoi de la proposition de M. Berry à la Commission du travail, renvoi qui a, quant au vote, le pas sur le vote relatif à l'urgence. (Bruit à l'extrême-gauche.)

Son adoption voudrait dire que la loi n'est pas intangible (Bruit aux mêmes bancs) et que la Chambre ne refuse pas d'étudier les modifications indispensables.

**M. Rozier** s'associe à l'opinion exprimée par M. Zévaès, avec quelques variantes.

La loi n'a pas soulevé d'opposition sérieuse, à Paris : sur 147 000 industriels et commerçants patentés, 2 512 seulement ont demandé des dérogations au Conseil municipal; certains Syndicats patronaux ont même demandé la fermeture obligatoire le dimanche.

Ce que réclame l'opinion publique, c'est l'application large de la loi, avec admission des dérogations qu'elle prévoit.

Il faudrait d'abord que la loi fût appliquée entièrement, c'est cette mise en vigueur qui permettrait de la juger.

L'orateur parle des Halles centrales de Paris.

**M. Barrès.** — Je me suis entendu avec les Syndicats des patrons et employés des Halles centrales pour réclamer pour les Halles centrales une réglementation spéciale; en attendant la discussion de cette proposition, je voterai l'urgence de celle de M. Berry.

**M. Rozier.** — Les principales corporations de l'alimentation se sont accommodées à la loi et en demandent l'application sévère.

**M. Ferrette.** — Cette demande même dénonce les défectuosités de la loi qui, en autorisant des dérogations, favorise certaines catégories de commerçants au détriment des autres. (Mouvements divers.)

**M. Rozier** invoque les manifestations de certains groupes d'employés en faveur du repos collectif, notamment celles de la Chambre syndicale des employés de la Seine.

**M. Tournade.** — Cette Chambre syndicale compte 800 membres, et il y a 100 000 employés dans le seul département de la Seine!

**M. Rozier.** — J'y ai pourtant été admis en 1890 avec le numéro 4 210. (Rires.)

On invoque le droit au travail; j'invoque, moi, pour les travailleurs, le droit à la vie de famille, de père, d'époux, de citoyen, qui leur est trop souvent refusé, pour le plus grand préjudice de l'intérêt social tout entier. (Très bien! sur divers bancs.)

Les économistes, les médecins, sont unanimes à déclarer qu'au point de vue de la santé physique et intellectuelle de l'homme, aucun repos n'est comparable au repos hebdomadaire.

La loi actuelle respecte d'ailleurs la liberté du petit commerce, tel qu'il s'exerce par l'acte du commerçant lui-même et des membres de sa famille, elle n'entend protéger que ceux-là, que leur propre effort ne suffit pas à soustraire à une exploitation abusive. (Appl. sur divers bancs.)

La République leur doit de tenir les promesses qu'elle leur a faites à cet égard, comme le disait à Lyon un médecin, M. Clemenceau, aujourd'hui président du Conseil, en parlant du droit au repos hebdomadaire.

**M. Lasies.** — Le bon Dieu l'avait dit longtemps avant M. Clemenceau! (Appl. et rires.)

**M. Rozier.** — En 1685, Colbert, dans un code réglant le travail des esclaves, introduisait deux dispositions, l'une interdisant de faire travailler les esclaves le dimanche (Très bien!) l'autre défendant à leurs maîtres de les abandonner quand ils étaient vieux et infirmes. (Appl. sur divers bancs.)

Nous avons fait du chemin depuis... en arrière. (Appl.)

Que le Parlement, du moins maintienne énergiquement le principe du repos hebdomadaire, le droit pour tout homme de participer à la vie sociale : le rejet de l'urgence demandée par M. Berry pour sa proposition montrera à cet égard sa volonté. (Très bien!)

**M. Lerolle.** — Si le vote de l'urgence avait le sens qu'on lui attribuait tout à l'heure, je repousserais l'urgence, comme le fond même de la proposition.

On a dit les bienfaits pour l'homme, aussi bien au point de vue physique qu'au point de vue moral et social, du repos hebdomadaire. (Très bien!)

Or, la proposition de M. Berry s'appliquerait non seulement à des catégories bien déterminées de commerces et d'industries, mais à leur ensemble, ce serait la destruction même de la loi. (Appl. sur de nombreux bancs.)

Je ne veux, sous aucun prétexte, aider à déchirer de mes propres mains le principe que nous avons, après de si longues années, réussi à introduire dans notre législation.

L'homme n'a pas que des besoins matériels, il a des besoins du cœur; où, quand [illegible] en famille, si un repos par roulement leur assigne des jours de repos différents?

Où trouveront-ils les joies consolatrices de la vie, la force que leur mettrait au cœur cette vie de famille, moralisatrice et fortifiante? (Vifs appl.)

Cependant, il est incontestable que, sur des points de détails très nettement spécifiés, il peut y avoir lieu à une transaction entre le principe inspirateur de la loi et son application.

Dès lors, je ne saurais, pour ma part, me montrer d'une intransigeance déraisonnable, absurde; et c'est en me plaçant à ce point de vue très délimité, très exceptionnel, qui doit faire l'objet d'études extrêmement minutieuses, que je voterai l'urgence. (Très bien! très bien!)

**M. Paul Beauregard** proteste que le principe de la loi n'est nullement mis en cause par la proposition Berry, mais il y a des difficultés d'application, et elles proviennent surtout de l'interprétation donnée à la loi par le gouvernement lui-même.

Qu'il se hâte donc de promulguer les trois règlements d'administration publique nécessaires pour faire comprendre et respecter l'esprit comme la lettre de la loi.

---

## ÉCHOS PARLEMENTAIRES

### LE RACHAT DE L'OUEST

Sur un rapport de M. Janet, la gauche radicale s'est prononcée pour le rachat de l'Ouest.

### LES DOUANES

La Commission des Douanes a décidé d'adresser à tous les groupements professionnels un questionnaire relatif aux diverses modifications du tarif douanier de 1892 que peuvent désirer les intéressés. Les réponses à ce questionnaire devront parvenir à la Commission avant le 1er février prochain.

M. Fuchon a fait un rapport verbal sur la proposition relative aux graines oléagineuses et aux huiles végétales, reprise par 30 députés, le 12 juin dernier, d'après le texte du rapport déposé dans la précédente législature par M. Ronsé.

Le rapporteur a proposé diverses modifications du texte qui seront examinées mardi prochain.

---

## L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

### AU CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL

L'examen du projet sur l'enseignement professionnel a continué hier devant le Conseil supérieur du travail.

La première partie de l'article 53 a été adoptée; il est ainsi libellé :

Les cours professionnels seront obligatoires, dès qu'ils auront été organisés conformément à la présente loi et sous les réserves déterminées par l'article 56 ci-après.

---

## ÇA & LA

### Finances

*Sont nommés trésoriers-payeurs généraux : de la Haute-Saône, M. Henry, trésorier général de l'Ardèche; de l'Ardèche, M. Marel, receveur particulier à Alais; de la Haute-Savoie, M. Simondant, receveur particulier à Dieppe.*

### Au tombeau de Charlemagne

*Les précieuses étoffes entourant les restes de Charlemagne, qui avaient été enlevées le 17 juillet du cercueil de l'empereur Charles dans la cathédrale d'Aix-la-Chapelle et transportées à Berlin comme objet d'études et y avaient aussi été montrées à l'empereur, ont été hier remises solennellement dans le cercueil.*

### Les oranges

*Hier sont arrivés en gare de Cerbère 89 wagons d'oranges. Les transitaires n'ont pu en transborder que 37 faute de personnel. 260 000 kilogrammes d'oranges restant en souffrance; la gare est encombrée. Un train de marchandises a dû être supprimé à cause du retard apporté au transbordement. Les grévistes sont calmes, les transitaires refusent de les embaucher.*

# SÉNAT

## Séance du mardi 20 novembre

**M. Antonin Dubost** ouvre la séance à 2 h. 1/4.

**M. Boissy-d'Anglas** donne lecture de son rapport favorable au transfert des cendres de Zola au Panthéon.

L'urgence est accordée par 144 voix contre 90.

**M. Gaudin de Villaine** développe son interpellation sur

### LA POLITIQUE GÉNÉRALE

**M. Gaudin de Villaine.** — Les retards incessants apportés par la Chambre à examiner les projets qui doivent venir au Sénat, pourraient faire croire que nous ne sommes bons qu'à enregistrer.

L'orateur regrette que personne n'ait encore répondu à la déclaration ministérielle de la tribune du Sénat.

Il s'en remet à M. Poincaré d'examiner et discuter la situation financière, et passe aux autres questions examinées dans la déclaration.

**M. Gaudin de Villaine.** — M. Clemenceau a, dans ce document traité toutes les questions, mais à moins qu'il ne compte vivre plus de trente ans (Rires), son programme n'est qu'une longue ironie. Après 43 déclarations entendues depuis la guerre nous pouvons rester sceptiques.

Comment se fait-il que M. Clemenceau, en promettant des économies, commence par inaugurer des dépenses d'un nouveau ministère?

Ni M. Clemenceau, ni M. Viviani n'ont pu penser sérieusement à fermer le ciel d'un tour de clé.

**M. Gaudin de Villaine** rappelle la fin douloureuse et lit les lettres poignantes du socialiste Joindy.

**M. Dubost.** — L'habitude est que les orateurs apportent leurs arguments et non pas des articles de journaux.

**M. Gaudin de Villaine.** — Nous ne sommes plus libres de présenter les textes qu'il nous plaît? (Exclamations.)

**M. Delahaye.** — Vous avez raison. Continuez! continuez!

**M. Dubost.** — Je n'ai fait qu'une observation de mesure.

**M. Gaudin de Villaine.** — J'ai été horripilé pendant vingt-cinq ans de le voir toujours détruire; il a assez de caractère pour faire quelque chose à condition de vouloir s'en servir. (Rires.)

Pourrai-je oser une citation de M. Clemenceau? (Rires.)

**M. Dubost.** — Vous pouvez oser! (Rires prolongés.)

L'orateur lit le portrait acerbe de l'instituteur français tracé dans un de ses ouvrages par M. Clemenceau.

**M. Gaudin de Villaine.** — Ce que j'ai à reprocher à M. Clemenceau : la guerre au catholicisme à l'intérieur (Appl. à droite.) la politique extérieure à l'extérieure.

Si les catholiques employaient la violence des révolutionnaires russes vous ne recommenceriez pas les inventaires. Mais les catholiques sont des résignés. (Bruit à gauche.)

**M. Delahaye.** — Très bien!

**M. Gaudin de Villaine.** — Dans l'un de vos discours vous avez traité de traîtres les officiers qui ne se sont pas réjouis de la réhabilitation de Dreyfus. (Bruit.)

**M. Clemenceau.** — Je n'ai pas dit ça!

**M. Gaudin de Villaine.** — Vos discours ont été trop nombreux, vous l'avez oublié. (Rires.)

L'orateur fait l'éloge du dévouement des officiers.

**M. Gaudin de Villaine.** — Cette armée héroïque vous la démoralisez! Pour moi l'entente cordiale est un danger! (Exclamations.) Et la présence de M. Clemenceau l'augmente encore.

Nous aurons peut-être un jour à porter le poids d'un conflit anglo-allemand.

L'orateur se plaint que le gouvernement soit trop discret sur la politique extérieure et demande les termes de l'entente franco-anglaise.

**M. Gaudin de Villaine.** — M. Clemenceau, au déclin de votre vie.... (Exclamations et rires.)

**M. Clemenceau.** — Déjà! (Rires prolongés.)

**M. Gaudin de Villaine.** — Avec le général [illegible] de Boulanger? (Exclamations.)

### M. Clemenceau

**M. Clemenceau.** — Une réponse me paraît inutile. Mon ministère n'a pas votre approbation; je ne l'ai pas cherchée.

Ce pays marche vers son idéal de liberté...

**M. Delahaye.** — Parlons-en!

**M. Clemenceau.** — Vous traitez sévèrement mes collègues, M. Pichon a des services éminents à son actif. M. Picquart est un bon soldat et un grand citoyen. (Vifs appl. à gauche) entré comme tel dans le ministère. (Nouveaux appl.)

Vous venez de nous lancer des flèches à propos de la politique anglaise et nous n'avons pas eu de documents à examiner. (Appl. à gauche.)

**M. Gaudin de Villaine.** — Y a-t-il une convention militaire franco-anglaise? (Bruit.)

**M. Clemenceau.** — Je ne peux pas répondre, et je m'étonne qu'une pareille question puisse être apportée. (Appl.)

**M. Gaudin de Villaine.** — C'est énorme.

**M. Clemenceau.** — Ce que vous dites, oh! oui. (Vifs appl. et rires.)

**M. Clemenceau.** — Vous m'avez demandé si je pensais à la revanche. Osez-vous vraiment me le demander? (Vifs appl.) Vous voudriez m'arracher le démenti à tout ce que les bons citoyens ont de plus sacré au cœur. (Vifs appl.)

Ne comptez pas sur moi pour vous apporter le renoncement d'un grand nombre de nos compatriotes. (Vifs appl.)

Vous me tendez un piège qui n'est pas digne de cette assemblée. (Nouveaux appl.)

Si j'ai repris les inventaires, c'est que nous avons pris l'engagement de laisser les églises ouvertes (Exclamations à droite).

**M. Clemenceau.** — Ce n'est pas pour moi, mais pour vous! (Rires.) C'est par souci de la paix publique.

Le transfert de propriété du 13 décembre nécessite l'inventaire.

On a insinué que j'ai donné des ordres de guerre civile.

**M. Halgan.** — Les soldats ont des balles.

**M. Clemenceau.** — J'ai donné les mêmes ordres que lors des récentes grèves du Nord : du calme, de la patience jusqu'au bout.

Mais comme on m'a prévenu qu'il y avait des fusils dans certaines églises, je n'ai pas voulu laisser nos soldats désarmés.

Mon ordre définitif : Force doit rester à la loi. (Appl. à gauche.)

**M. Gaudin de Villaine.** — Vous ne deviez pas employer l'armée pour ces besognes-là.

**M. Clemenceau.** — J'ai à faire respecter la loi aussi bien contre les bedeaux que contre les grévistes.

On a parlé tout à l'heure de la dictature. Je suis un dictateur bien fragile, puisque je suis à la merci d'un vote du Parlement.

Faisant miennes les paroles libérales de M. Briand et mes actes devenant les siens, je veux seulement faire respecter la loi de séparation.

C'est tout ce que j'ai à dire et je le maintiens.

Votre prédiction de révolution ne se réalisera pas.

Vos prédictions de révolution seront déjouées par le bon sens public.

Je le déclare tout net, le gouvernement ne sera pas vaincu.

J'ai bien l'honneur de vous saluer. (Rires et vifs appl. à gauche.)

Dans une brève réplique, **M. Gaudin de Villaine** explique que le mot revanche n'avait pas dans son esprit le sens que lui a donné M. Clemenceau.

Et il répète sa question sur l'entente cordiale.

**M. Pichon.** — Vous qui appartenez au parti qui nous a conduits aux abîmes, vous n'avez pas le droit de nous reprocher une discrétion que nous ne gardons que dans l'intérêt du pays.

Un ordre du jour de confiance déposé par **M. Maurice Faure** est adopté par 212 voix contre 32.

La séance est suspendue.

---

## ÉCHOS RELIGIEUX

M. l'abbé Goffinet, curé de Notre-Dame de la Gare, nommé à la cure de Saint-Nicolas des Champs, sera installé mercredi 28 novembre, à 2 heures.

La cérémonie d'installation sera présidée par Mgr Fages, protonotaire apostolique, archidiacre de Notre-Dame.

### Mgr Béguinot

Plus nombreux qu'à l'ordinaire, les prêtres du diocèse de Nîmes sont allés souhaiter à Mgr Béguinot sa fête patronymique.

M. le chanoine Perry, doyen du Chapitre, a pris la parole au nom du clergé et dit, en termes élégants et émus, les sentiments de fidélité qui l'animent. Monseigneur a répondu et encouragé ses prêtres à l'union et à la fermeté, ajoutant que rien ne pourra prévaloir contre cette union des prêtres avec leurs évêques et des uns et des autres au Pape.

---

## Nos amis défunts

† M. Jules Polo, un des plus vieux abonnés de la *Croix* et zélateur des œuvres catholiques, à Nantes, 85 ans. — M. le chanoine Auffray, curé doyen de Mortrée (Orne), 62 ans. — A Saint-Flour, M. l'abbé Marisson, 77 ans, ancien curé de Villedieu (Cantal). — M. Artot y Padilla, à Paris, à 73 ans. — Mme Vve Gabriel Hervier, 88 ans, le 19 novembre, à Saint-Chamond (Loire).

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT

(300 jours d'indulgence)

---

# Informations du soir

## LES INVENTAIRES

### En Bretagne

*Dépêches de nos correspondants particuliers*

Toute la nuit, il est arrivé à Landerneau des trains de cavaliers et de gendarmes pour les inventaires dans les églises de la région.

A minuit sont descendus MM. Fontaines, sous-préfet de Brest; Hermitte, général de brigade; Minot, capitaine de gendarmerie; des agents des domaines, des crocheteurs et du matériel pour l'organisation de cette campagne.

Les troupes cantonneront à Landerneau jusqu'à la fin des inventaires à Plounéventer, Tremaouezan, Dirinon, Saint-Thonan, Saint-Divy, Laroche, Ploudiry-la-Martyre, Plougar-Bodilis.

Deux escadrons du 14e hussards d'Alençon sont attendus l'un à Lorient, l'autre à Châteaulin pour les inventaires.

Saint-Pol-de-Léon, 20 novembre. — 400 hommes d'infanterie coloniale de Brest sont arrivés ce matin, à 4 heures, par un train spécial.

Le tocsin a sonné aussitôt et toute la population s'est trouvée sur pied en un instant.

Il fait froid et on plaint les troupiers qui battent la semelle.

A 9 heures, un télégramme officiel ordonne au commandant d'enlever les barrages et de faire cantonner les troupes.

L'inventaire n'aura pas lieu aujourd'hui. La cavalerie manque, dit-on.

Les inventaires devaient se faire aujourd'hui à Plougoulm, Sibiril, Cleder et Santec; ils sont remis pour la même cause.

### Dans l'Aveyron

A Villefranche-de-Rouergue, les trois églises ont été cernées cette nuit.

A 6 heures du matin, les sommations légales sont faites.

Aussitôt le tocsin donne l'alarme.

Les portes sont fracturées devant la foule arrêtée qui conspue les agents.

L'inventaire est escamoté.

### Dans la Somme

La reprise des inventaires à Amiens a donné lieu à un incident à l'église Sainte-Anne, située dans un populeux faubourg de la ville.

Les pompiers durent être requis et, à l'aide de pinces, firent sauter le portail principal. Le curé de la paroisse a protesté contre l'envahissement de son église. *(Patrie.)*

*Dépêches de l'Agence Havas*

### Dans le Vaucluse

Ce matin il a été procédé aux opérations d'inventaires des églises à Rognonas, Barbentane et Graveson.

Les autorités, précédées du sous-préfet d'Arles, ont été l'objet de manifestations hostiles, mais on ne signale aucun incident grave.

Dans le Vaucluse, les opérations ont eu lieu à Mazan, Sarrians, Violès et Lagarde-Paréol.

On ne signale également qu'une résistance sans gravité.

### Dans l'Hérault

Les inventaires des églises des communes de Vias, Bessan et Pomerols ont été effectués ce matin sans incident.

### Dans l'Ardèche

Les opérations des inventaires ont commencé ce matin dans la région d'Aubenas, où est cantonnée une colonne de 150 hommes d'infanterie et du génie.

Cinq autres colonnes sont concentrées à Annonay, Privas, Largentière, Le Cheylard, Langogne, où l'on opère simultanément.

### Dans les Deux-Sèvres

Les opérations d'inventaires ont été effectuées ce matin à la chapelle Saint-Laurent par le sous-préfet de Parthenay sans incidents graves.

### Dans l'Orne

De notre correspondant :

Trois compagnies sont parties cette nuit d'Alençon pour accompagner le fonctionnaire qui devait inventorier les deux séminaires de Séez. Mgr Bardel en personne a interdit l'entrée du grand séminaire dont la porte a été enfoncée à coups de hache.

La chapelle, le parloir, les classes, les cellules ont été inventoriés rapidement.

### Dans la Meurthe-et-Moselle

Nancy, 20 novembre. — A 6 heures du matin, plusieurs piquets d'agents de police vinrent occuper les abords de la basilique du Sacré-Cœur en même temps que des détachements d'infanterie établissaient des barrages.

A 7 heures, M. Sohoas, inspecteur d'enregistrement, alla donner connaissance au curé de l'ordre qu'il avait reçu, de procéder le jour même à l'inventaire des objets mobiliers de l'église.

Le prêtre se refusa à le laisser procéder à cette opération.

Il fut décidé que l'on passerait outre. Le commissaire de police fit alors les sommations et les portes furent enfoncées.

### Dans la Lozère

Mende, 20 novembre. — Quatre colonnes de gendarmes et de soldats de divers régiments ont été mises en marche ce matin avant le jour par un temps neigeux.

Les chefs seuls connaissent les localités où on doit se rendre. Les opérations sont dirigées par des commissaires de police spécialement envoyés pour la circonstance par la Sûreté générale.

La neige, dont une couche considérable couvre la campagne, tombe avec un redoublement de violence aujourd'hui.

### Dans l'Hérault

A Cournonsec, canton de Montpellier, le curé s'est couché en travers de la porte extérieure de l'église qui était barricadée.

Après les sommations, la porte a dû être enfoncée par des sapeurs du génie. Sur la place les femmes chantaient des cantiques.

A Vendargues, l'église est barricadée. La population empêche l'entrée de l'église. Il faut appeler 30 cavaliers de Montpellier.

A Grabels, la porte de l'église est barricadée à l'intérieur. Le commissaire se rend chez le curé qui, couché, refuse de le recevoir.

Le commissaire fait enfoncer les portes, et l'opération dure une heure. 100 personnes sur la place crient.

Sur la porte de l'église, on avait écrit à la chaux ces mots : « Malheur à qui y touche! »

### NOTE GOUVERNEMENTALE

A la dernière heure, le gouvernement fait publier la note suivante :

Il résulte des télégrammes parvenus au ministère de l'Intérieur dans la matinée que les opérations d'inventaire des biens des églises ont été effectuées aujourd'hui dans un grand nombre de communes.

Ces opérations sont complètement terminées à Marseille, dans le département de l'Eure et à Versailles.

Dans le Puy-de-Dôme, quatre inventaires ont été effectués.

Dans la Haute-Savoie, l'inventaire a été fait à Saint-Gingolph, sur la frontière suisse.

Dans le Vaucluse, un inventaire a été effectué.

Dans la Meuse, six inventaires ont été effectués, et cinq dans la Corse.